



Hospitalisation d'office est que l'on conserve sa pension

Par **inconi**, le **01/05/2010** à **11:42**

Bonjour,
je vous adresse cette question afin de vous demander si l'on conserve sa pension d'invalidité si l'on quitte son hospitalisation d'office sans l'accord de l'administration

Par **cris**, le **06/05/2010** à **12:46**

bonjour
je ne suis pas professionnelle mais je vous suggère de contacter tout simplement la personne qui suit votre dossier à la sécu enfin CPAM. en étant aimable et franche ils vous répondront directement.
il vaut mieux s'adresser au bon dieu qu'à ses saints !
allez bon courage. bye. cris